


## PORTAIL FAMILLE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Nous vous rappelons que pour procéder à l'inscription au restaurant scolaire 2021-2022, il faut avant tout avoir créé un compte utilisateur sur le portail. Si ce n'est pas le cas nous vous invitons à vous rapprocher du service périscolaire de la mairie.

### INSCRIPTION À LA SESSION " RESTAURATION SCOLAIRE 2021-2022 "

- Connectez-vous sur l'adresse <https://portail-cappelle-en-pevele.ciril.net/>
- Cliquez sur « **Inscrire les enfants à de nouvelles activités** »
- Dans « Demande d'inscription » :
  - Activité : **Centre de loisirs**
  - Personne : **Choisir l'enfant concerné**
  - Cliquer sur **inscrire**

#### DEMANDE D'INSCRIPTION

 Pour effectuer une nouvelle inscription, choisissez le type d'activité puis la personne.

**Activité\*** :

**Personne\*** :

- Dans « Centre de Loisirs » :
  - Type d'activité : **Mairie de Cappel-en-Pévèle**
  - Activité : **Restauration Scolaire du 02/09/2021 au 06/07/2022**
  - Sélectionnez la **date d'entrée souhaitée**
  - **Cochez les jours** où votre enfant ira au restaurant scolaire
  - Cliquez sur **enregistrer**
  - La manipulation est à **faire pour chaque enfant**

## CONSULTER ET MODIFIER UNE INSCRIPTION

- Connectez-vous sur l'adresse <https://portail-cappelle-en-pevele.ciril.net/>
- Cliquez sur « **Visualiser le planning de mes enfants** »
- Pour apporter des modifications à celui-ci, cliquez sur « **Modifier** ».
- Les plannings modifiables se transforment en **case à cocher** et vous laissent la possibilité de retirer ou d'ajouter une future réservation.
- **Cliquez sur « valider »** puis « **Terminer les modifications** »
- De retour sur le planning, vous pourrez **vérifier que les modifications sont bien prises en compte.**

L'annulation d'un repas peut se faire de deux manières différentes ; soit de votre espace personnel sur le portail famille ou soit par téléphone à la Mairie au **03.20.79.22.32 la veille avant 9h30 ou le vendredi avant 9h30 pour le lundi.**

*Toute annulation par mail ou autre intermédiaire ne sera pas valable.*

## CONSULTER L'HISTORIQUE DES FACTURES PÉRISCOLAIRES

- Connectez-vous sur l'adresse <https://portail-cappelle-en-pevele.ciril.net/>
- Dans la rubrique « **Mon Dossier** » cliquez sur « **Accéder à mes documents dématérialisés** »

